



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE 2018-2019 (Articles 278, 312 et 397 *Loi sur l'instruction publique*)

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup examinera et adoptera le budget 2018-2019 de la commission scolaire et fixera le taux de la taxe scolaire pour la même période, à l'occasion de sa séance ordinaire qui aura lieu le 19 juin 2018, à 19 h 30, au centre de services de Rivière-du-Loup situé au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, ou à son ajournement.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 24 mai 2018.

Éric Choinière, avocat
Secrétaire général